

Jumelages 2012 / 2013

Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie
Rectorat de l'académie de Caen
Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation, et de la forêt
CROUS – Université de Caen
Conseil régional de Basse-Normandie

STRUCTURE CULTURELLE :
ETABLISSEMENT SCOLAIRE / CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS / COMPOSANTE DE L'UNIVERSITE :
PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S) A L'ACTION : (scolaire ou culturel) :
INTITULÉ EXACT DE L'ACTION :

NOUVELLE ACTION Oui Non

RENOUVELLEMENT (1) Oui Non

(1) continuation d'une même action avec les mêmes partenaires

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT DRAC – RECTORAT – UNIVERSITE –
DRAAF – CONSEIL REGIONAL**

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier est **rempli et transmis par la structure culturelle**, en concertation avec l'école partenaire. L'ensemble des rubriques doit être renseigné. Aucun document annexe ne sera examiné. Ce dossier sera envoyé sous format pdf et la page comportant les signatures scannée dans un même courriel à samuel.bellanger@culture.gouv.fr ainsi qu'au partenaire institutionnel concerné, avant le **29 février 2012 délai de rigueur**.

Un accusé de réception sera envoyé conjointement à la structure culturelle et à l'établissement. Sans nouvelle de cet accusé de réception dans les huit jours, veuillez prendre contact avec Samuel Bellanger DRAC Basse-Normandie

L'envoi de ce dossier de présentation ne garantit pas l'octroi d'une subvention, qui sera attribuée après examen par un jury comprenant des représentants de la DRAC, du Rectorat, de la DRAAF et du Conseil Régional et des personnalités qualifiées le cas échéant.



1 Présentation des porteurs

Ce jumelage est-il l'aboutissement d'actions antérieures, d'un partenariat pré existant ?

Oui Non

Précisez :

1.1 Présentation du partenaire culturel ⁽¹⁾

INDIQUEZ LE NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE ET SON SIGLE :
INDIQUEZ LA CATÉGORIE DE STRUCTURE DE LAQUELLE ELLE RELÈVE :

1.11 Identité du responsable de la structure

NOM :			
PRÉNOM :			
RAISON SOCIALE :			
ADRESSE COMPLÈTE DE LA STRUCTURE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TÉLÉPHONE :		PORTABLE :	
ADRESSE COURRIEL :			
SITE INTERNET :			

(1) *Le partenaire culturel est une personne morale engagée dans des projets culturels en Basse-Normandie. Il est reconnu pour son travail de création, diffusion, médiation artistiques et culturelles, ou de valorisation du patrimoine. Il est soutenu à ce titre, ponctuellement ou régulièrement, par le Ministère de la Culture et de la communication. Il développe un projet éducatif et culturel dans lequel ce jumelage trouve sa place.*

1.2 Présentation de l'établissement, du CFA ou composante Université partenaire ⁽²⁾

NOM et COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT / CFA / COMPOSANTE:	
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE EN CHARGE DU DOSSIER :	
ADRESSE COURRIEL :	

(2) *Le partenaire est nécessairement un établissement d'enseignement situé en Basse-Normandie, engagée dans un partenariat avec une structure culturelle. Les actions s'inscrivent dans le cadre du volet culturel du projet d'école.*

1.3 Autre établissement partenaire du projet (facultatif)⁽³⁾

NOM :	
COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT :	
NOM DU DIRECTEUR :	

(3) *Une école peut être associée au projet dans le cadre d'une liaison 1er/2nd degré pour les collèges ou tout autre établissement scolaire ou structure culturelle ou socio-éducative permettant de développer le projet dans sa cohérence.*

2 Présentation de l'action

2.1 Renseignements sur les élèves/apprentis concernés par le projet

Nombre total d'élèves/d'apprentis concernés : _____ dont issus milieu prioritaire ou rural :

Quelles sont les niveaux (avec nombre d'élèves/d'apprentis) directement impliqués dans ce partenariat ?

2.2 Renseignements sur l'équipe concernée par ce partenariat

2.2.1 Enseignants/formateurs porteurs principaux (avec niveaux de classe et discipline) :

Autres enseignants/formateurs concernés (avec disciplines) :

2.2.2 Intervenants culturels et artistiques (Nom et rôle dans le projet) :

2.3 Projet pédagogique, artistique et culturel

Disciplines artistiques concernées :

Quels sont les objectifs éducatifs et artistiques visés par le projet ? (5 lignes maximum) :

Description du projet, nature des interventions, articulation avec les temps de cours...
(maximum 20lignes) :

Quelle est la place de ce partenariat dans le volet culturel du projet d'établissement et comment rayonnera-t-il dans l'ensemble de l'établissement et en dehors ? (cohérence territoriale, partenariale...) :

Comment ce projet s'inscrira-t-il dans les programmes d'enseignement ? :

Comment ce projet favorisera-t-il la découverte des enjeux, des conditions et des processus de création ? :

Étapes détaillées du projet avec calendrier (interventions, rencontres, temps de mise en situation créative, visites prévues, spectacles, expositions...):

-
-

Sous quelle forme le suivi et l'évaluation du projet sont-ils prévus ? :

Sous quelle forme ce projet donnera-t-il lieu à une trace (mémoire) pour les élèves et à une ressource numérique ?

Budget Prévisionnel

Dépenses (pour l'action)

Seuls les frais correspondant aux quatre premières lignes sont éligibles au versement d'une subvention par la DRAC ou la Région Basse-Normandie. La ligne ingénierie ne peut représenter un montant supérieur à 10% du total.

Les structures soutenues au titre du fonctionnement par la DRAC de Basse-Normandie ou la Région Basse-Normandie ne peuvent pas bénéficier de subvention au titre de l'expertise et de suivi du projet (ligne 4).

RÉMUNÉRATION D'ARTISTES ET PROFESSIONNELS DE LA CULTURE ⁽¹⁾	€
FRAIS DE DÉPLACEMENT DES INTERVENANTS, MISSIONS	€
FRAIS D'HÉBERGEMENT DES INTERVENANTS	€
INGÉNIERIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	€
FRAIS DE DOCUMENTATION	€
FRAIS DE PUBLICITÉ	€
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES ÉLÈVES OU PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	€
FRAIS D'ÉDITION, PRODUCTION	€
ACHATS MATIÈRES ET FOURNITURES	€
AUTRES FRAIS	€

Précisez : Montant et conditions de rémunération et défraiement des artistes intervenants *Taux horaire indicatif : 50 € (minimum) :*

Recettes (pour l'action)

Les indications dans le tableau ci-dessous sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics ou privés valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Ce document ne fait pas office de demande auprès des autres partenaires sollicités.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BASSE-NORMANDIE / RECTORAT / CONSEIL REGIONAL / DRAAF		€
UNIVERSITE de CAEN BASSE NORMANDIE - CROUS		€
ETABLISSEMENT / COMPOSANTE de l'UNIVERSITÉ		€
PARTENAIRE CULTUREL		€
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SOLLICITEES (EX : COMMUNE, DEPARTEMENT, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES...)		
Collectivité sollicitée :		€
Autre collectivité :		€
AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS, MÉCÉNAT, ASSOCIATIONS...		
Précisez partenaire :		€

TOTAL DÉPENSES	€	TOTAL RECETTES	€
----------------	---	----------------	---

3 Déclaration sur l'honneur

Établissement scolaire ou de formation / composante de l'Université

JE SOUSSIGNÉ(E),	MME	<input type="checkbox"/>	MELLE	<input type="checkbox"/>	M.	<input type="checkbox"/>
PRÉNOM :			NOM :			
DIRECTEUR(TRICE) DE L'ÉTABLISSEMENT / COMPOSANTE de l'UNIVERSITE						
Précisez le nom complet de l'établissement et son numéro :						
<input type="checkbox"/>	certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires			SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE OBLIGATOIRE APPOSER LE CACHET ICI ▲		
<input type="checkbox"/>	m'engage à mettre en place le projet ici détaillé dans le respect du cahier des charges de l'appel à projets 2011/2012					
<input type="checkbox"/>	M'engage, en cas d'avis favorable, à indiquer le nom des partenaires sur l'ensemble des supports de communication					
<input type="checkbox"/>	M'engage, en cas d'avis favorable, à informer les partenaires de l'avancée du projet.					

La structure culturelle

JE SOUSSIGNÉ(E),		MME	<input type="checkbox"/>	MELLE	<input type="checkbox"/>	M.	<input type="checkbox"/>
PRÉNOM :			NOM :				
<input type="checkbox"/>	PRÉSIDENT(E)	<input type="checkbox"/>	DIRECTEUR(TRICE) DE LA STRUCTURE SUIVANTE :				
NUMÉRO SIRET ⁽¹⁾ :							
NUMÉRO DE RÉCÉPISSÉ EN PRÉFECTURE :							
DATE DE PUBLICATION DE LA CRÉATION AU JOURNAL OFFICIEL :							
*Loi du 1er juillet 1901, ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005							
<input type="checkbox"/>	certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires					SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE CULTURELLE OBLIGATOIRE APPOSER LE CACHET ICI ▲	
<input type="checkbox"/>	m'engage, en cas d'avis favorable, à déposer dans le respect du calendrier budgétaire, une demande de subvention complète au(x) partenaire(s) financier(s) du projet						
<input type="checkbox"/>	M'engage, en cas d'avis favorable, à indiquer le nom des partenaires sur l'ensemble des supports de communication.						
<input type="checkbox"/>	M'engage, en cas d'avis favorable, à informer les partenaires de l'avancée du projet.						
<input type="checkbox"/>	certifie que l'association est régulièrement déclarée		<input type="checkbox"/>	certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants			

(1) Le N° SIRET est indispensable est indispensable pour formuler une demande

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.